

Nombres de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	8

Séance du 24 février de l'an deux mille vingt trois

Le 24 février 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Géraudie Thomas.

Date de convocation
20 février 2023

Présents : MM. Géraudie Thomas, Maillard Fabrice, Le Tual Didier, Hamel Arnaud, Trochet Jean-Claude, Vénard Sylvain, Campana Florent, Zaoui Nathalie.

Date d'affichage de la convocation
20 février 2023

Absents : MM.

Absents excusés : Renauld Hervé, Dupuy Jean-Philippe

Étaient représentés :

Monsieur Fabrice Maillard a été nommé secrétaire.

2023-06 Approbation du compte de gestion définitif 2022

Monsieur le premier adjoint rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des sol figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans écritures

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 25/02/2023

Reçu en préfecture le 25/02/2023

Publié le 25/02/2023



ID : 078-217802834-20230224-202306-DE gestion,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2022 et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après envoi en Sous-Préfecture

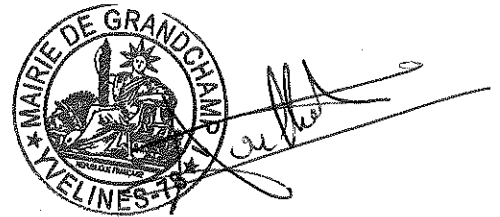
Acte rendu exécutoire

et publication ou
notification

Et ont signé tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme

Le Premier adjoint,
Thomas Géraudie

Le Secrétaire,
Fabrice Maillard



La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.